

MARIAGES.

— Mercredi à 11 h. 30, en l'église de Bruxelles-Marche, devant une nombreuse assistance, a été célébré le mariage de Mlle Mathilde Léon, fille de M. Georges Léon, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre, et de Mme. née Gengembre, avec M. René Léon, fils de M. et Mme Charles Léon-Pouvier, de Roubaix.

M. Léon, administrateur supérieur de l'Institution Notre-Dame des Soeurs, à Roubaix, cousin de la mariée, prononce une délicate allocution et met les jeunes époux.

Les témoins étaient pour la mariée, Mme Gengembre, sa tante, et M. le docteur Legrand, maire d'Aubercourt, conseiller général, ami de la famille; et pour le marié, MM. Maurice Micoux et Gustave Leromie, ingénieurs, ses amis.

On s'amusait dans les salles de nombreux établissements.

— On annonce le prochain mariage de Mme Gabrielle Carraté, fille de M. et Mme Charles Carraté-Ledrus, avec M. Marcel Gayardon, ingénieur civil des Ponts-et-Chaussées, à Paris, fils de M. François Gayardon, architecte, et de Mme. née Chauzier.

PLISSEAGE, Bredere, Jours, Bouteurs, Bouillabaisse, Pâté, sole, 24, rue du Bois, Rx. 36423

L'ouillage du Port de Dunkerque

A l'égard de tous les grands ports, Dunkerque sera bientôt doté d'un puissant remorqueur. Nous apprenons, en effet, que la SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE DE REMORQUAGE ET DE SAUVETAGE vient de passer aux chantiers ZEUGLETT FRÈRES, de Dunkerque, la commande d'un remorqueur de 325 HP.

Le « TRAPU » sera, en effet, le troisième engin nous mis en service depuis quelques années par la Société Dunkerquoise de Remorquage et de Sauvetage qui, fondée en 1897, possède actuellement une flotte de douze unités et se classe parmi les plus importantes Compagnies Françaises d'entreprises maritimes.

Ce fut d'abord le « TSIRI », 350 HP, en 1920; le « EISRAN », 228 HP, en 1924; et enfin le « TRAPU », qui développera 925 chevaux.

Si l'on compare cette nouvelle unité à celles en service en 1914, dont la force maximum n'atteignait que 450 HP, l'on arrive à une puissance double de celle d'avant-guerre. Et c'est là un beau résultat.

PAS-DE-CALAIS

LE MONUMENT CANADIEN SUR LE PLATEAU DE VIMY. — L'accord intervenu entre le gouvernement du Canada et le ministère des R.E.A. le 5 décembre 1922, vient d'être approuvé par la loi promulgée mercredi.

Il avait pour objet la concession au Canada, sur le plateau de Vimy (P.-de-Calais), de l'usage et de la libre disposition d'un terrain de 100 hectares, pour l'aménagement d'un parc sur lequel a été élevé dès 1923, le monument destiné à rappeler les combats des troupes canadiennes sur ce plateau.

LA MAISON GERMAINE et PAULETTE

4, rue Grande-Chaussée, 4 — LILLE présente une nouvelle collection de Chapeaux pour la Plage et le Voyage, ainsi que de nouveaux modèles pour CÉRÉMONIE. 20073

LES FRAISES, arrosées de Yoghurt Crème Lactella, donnent un excellent dessert.

SOMME

L'INTERDICTION DES PROCESSIONS A SAINT-ACHEUL. — Mr. Carletti, curé de la paroisse de Saint-Acheul, a fait sortir une procession pour se rendre dans le jardin du couvent des Jésuites tout proche de l'église, la distance qui sépare le portail de l'église et l'entrée du couvent étant d'environ 100 mètres.

Le garde-champêtre, témoin du parcours sur la place Saint-Acheul, a verbalisé en vertu d'un arrêté municipal qui interdit toute procession sur la voie publique.

REPOSEZ-VOUS PENDANT VOS VACANCES

Mais, pour cela, profitez de la Vente-Réclame de FAUTEUILS en cuir patiné à 57 francs, cette vente aura lieu le 25 JUIN au 10 JUILLET, chez

DELMOTTE-WERNER 16, Rue Faiderbe, 16 — LILLE 20120

TRIBUNAUX

TRIBUNAL DU NORD Section de Lille

Audience du vendredi 1^{er} juillet 1922

Président : M. le Procureur

— Accusé de vol à main armée. — M. Georges Remus, à l'angle de la rue Carpeaux et du boulevard du Fourneau. Le Tribunal ne retient à son encontre que la qualité de la responsabilité de l'accident et le condamne à 1 franc. Il accorde à la victime 1 franc et 50 centimes de dommages-intérêts.

— Centrehand. — Pour exportation de chien de force race et infraction à un arrêté d'expulsion, Jean Delroye, 23 ans, marchand à Saint-Pol, est condamné à 6 mois de prison avec sursis et 1 franc d'amende.

— Oustach. — M. Hippolyte Balleigne, 24 ans, mécanicien à Lomme, réparait son automobile à Armentières, le matin. Il fut interpellé par un agent de police en état, et fut reconduit au poste pour être interrogé. Il déclara qu'il traitait une affaire en un mystérieux. Il fut condamné à 100 francs d'amende.

— Léon Dher, 20 ans, ouvrier agricole à Estaires, est sous le coup d'un arrêté d'expulsion. Interpellé par le garde-champêtre, il fut condamné à deux mois d'emprisonnement.

— Jean Beckmann, 23 ans, charpentier, à Lille, a porté un coup de poing à un gendarme qui lui réclama ses papiers. Il fut condamné à 100 francs d'amende.

— Pour coup à la demoiselle Staelen, René Bittner, 20 ans, ouvrier textile à Arras, est condamné à 50 francs d'amende.

— Jean Dreyve, 25 ans, commis de 200 francs, à Arras, est condamné à deux mois d'emprisonnement avec le bénéfice du sursis et 50 francs d'amende.

— Centrehand. — Armand Dufresne, 26 ans, demeurant à Escaudain, fut condamné à 6 mois de prison avec sursis et 1 franc d'amende.

— Pauline Tétard, Mˡˡᵉ Canala, demeurant à Cambrai, est accusée, avec son fils, Louis Constant, d'avoir blessé, le 7 avril, des douaniers dans l'exercice de leurs fonctions. Le premier est condamné à 100 francs d'amende.

— Charles Martinié, 24 ans, charpentier à Lille, a dérobé, également au préjudice de son patron, une caisse contenant 23 kilogrammes de saumon, d'une valeur de 10 francs. Il fut condamné à 100 francs d'amende.

— Charles Martinié, 24 ans, charpentier à Lille, a dérobé, également au préjudice de son patron, une caisse contenant 23 kilogrammes de saumon, d'une valeur de 10 francs. Il fut condamné à 100 francs d'amende.

— Charles Martinié, 24 ans, charpentier à Lille, a dérobé, également au préjudice de son patron, une caisse contenant 23 kilogrammes de saumon, d'une valeur de 10 francs. Il fut condamné à 100 francs d'amende.

— Charles Martinié, 24 ans, charpentier à Lille, a dérobé, également au préjudice de son patron, une caisse contenant 23 kilogrammes de saumon, d'une valeur de 10 francs. Il fut condamné à 100 francs d'amende.

— Charles Martinié, 24 ans, charpentier à Lille, a dérobé, également au préjudice de son patron, une caisse contenant 23 kilogrammes de saumon, d'une valeur de 10 francs. Il fut condamné à 100 francs d'amende.

— Charles Martinié, 24 ans, charpentier à Lille, a dérobé, également au préjudice de son patron, une caisse contenant 23 kilogrammes de saumon, d'une valeur de 10 francs. Il fut condamné à 100 francs d'amende.

— Charles Martinié, 24 ans, charpentier à Lille, a dérobé, également au préjudice de son patron, une caisse contenant 23 kilogrammes de saumon, d'une valeur de 10 francs. Il fut condamné à 100 francs d'amende.

— Charles Martinié, 24 ans, charpentier à Lille, a dérobé, également au préjudice de son patron, une caisse contenant 23 kilogrammes de saumon, d'une valeur de 10 francs. Il fut condamné à 100 francs d'amende.

— Charles Martinié, 24 ans, charpentier à Lille, a dérobé, également au préjudice de son patron, une caisse contenant 23 kilogrammes de saumon, d'une valeur de 10 francs. Il fut condamné à 100 francs d'amende.

— Charles Martinié, 24 ans, charpentier à Lille, a dérobé, également au préjudice de son patron, une caisse contenant 23 kilogrammes de saumon, d'une valeur de 10 francs. Il fut condamné à 100 francs d'amende.

— Charles Martinié, 24 ans, charpentier à Lille, a dérobé, également au préjudice de son patron, une caisse contenant 23 kilogrammes de saumon, d'une valeur de 10 francs. Il fut condamné à 100 francs d'amende.

— Charles Martinié, 24 ans, charpentier à Lille, a dérobé, également au préjudice de son patron, une caisse contenant 23 kilogrammes de saumon, d'une valeur de 10 francs. Il fut condamné à 100 francs d'amende.

— Charles Martinié, 24 ans, charpentier à Lille, a dérobé, également au préjudice de son patron, une caisse contenant 23 kilogrammes de saumon, d'une valeur de 10 francs. Il fut condamné à 100 francs d'amende.

— Charles Martinié, 24 ans, charpentier à Lille, a dérobé, également au préjudice de son patron, une caisse contenant 23 kilogrammes de saumon, d'une valeur de 10 francs. Il fut condamné à 100 francs d'amende.

— Charles Martinié, 24 ans, charpentier à Lille, a dérobé, également au préjudice de son patron, une caisse contenant 23 kilogrammes de saumon, d'une valeur de 10 francs. Il fut condamné à 100 francs d'amende.

— Charles Martinié, 24 ans, charpentier à Lille, a dérobé, également au préjudice de son patron, une caisse contenant 23 kilogrammes de saumon, d'une valeur de 10 francs. Il fut condamné à 100 francs d'amende.

— Charles Martinié, 24 ans, charpentier à Lille, a dérobé, également au préjudice de son patron, une caisse contenant 23 kilogrammes de saumon, d'une valeur de 10 francs. Il fut condamné à 100 francs d'amende.

— Charles Martinié, 24 ans, charpentier à Lille, a dérobé, également au préjudice de son patron, une caisse contenant 23 kilogrammes de saumon, d'une valeur de 10 francs. Il fut condamné à 100 francs d'amende.

— Charles Martinié, 24 ans, charpentier à Lille, a dérobé, également au préjudice de son patron, une caisse contenant 23 kilogrammes de saumon, d'une valeur de 10 francs. Il fut condamné à 100 francs d'amende.

— Charles Martinié, 24 ans, charpentier à Lille, a dérobé, également au préjudice de son patron, une caisse contenant 23 kilogrammes de saumon, d'une valeur de 10 francs. Il fut condamné à 100 francs d'amende.

— Charles Martinié, 24 ans, charpentier à Lille, a dérobé, également au préjudice de son patron, une caisse contenant 23 kilogrammes de saumon, d'une valeur de 10 francs. Il fut condamné à 100 francs d'amende.

— Charles Martinié, 24 ans, charpentier à Lille, a dérobé, également au préjudice de son patron, une caisse contenant 23 kilogrammes de saumon, d'une valeur de 10 francs. Il fut condamné à 100 francs d'amende.

— Charles Martinié, 24 ans, charpentier à Lille, a dérobé, également au préjudice de son patron, une caisse contenant 23 kilogrammes de saumon, d'une valeur de 10 francs. Il fut condamné à 100 francs d'amende.

— Charles Martinié, 24 ans, charpentier à Lille, a dérobé, également au préjudice de son patron, une caisse contenant 23 kilogrammes de saumon, d'une valeur de 10 francs. Il fut condamné à 100 francs d'amende.

— Charles Martinié, 24 ans, charpentier à Lille, a dérobé, également au préjudice de son patron, une caisse contenant 23 kilogrammes de saumon, d'une valeur de 10 francs. Il fut condamné à 100 francs d'amende.

— Charles Martinié, 24 ans, charpentier à Lille, a dérobé, également au préjudice de son patron, une caisse contenant 23 kilogrammes de saumon, d'une valeur de 10 francs. Il fut condamné à 100 francs d'amende.

— Charles Martinié, 24 ans, charpentier à Lille, a dérobé, également au préjudice de son patron, une caisse contenant 23 kilogrammes de saumon, d'une valeur de 10 francs. Il fut condamné à 100 francs d'amende.

— Charles Martinié, 24 ans, charpentier à Lille, a dérobé, également au préjudice de son patron, une caisse contenant 23 kilogrammes de saumon, d'une valeur de 10 francs. Il fut condamné à 100 francs d'amende.

— Charles Martinié, 24 ans, charpentier à Lille, a dérobé, également au préjudice de son patron, une caisse contenant 23 kilogrammes de saumon, d'une valeur de 10 francs. Il fut condamné à 100 francs d'amende.

— Charles Martinié, 24 ans, charpentier à Lille, a dérobé, également au préjudice de son patron, une caisse contenant 23 kilogrammes de saumon, d'une valeur de 10 francs. Il fut condamné à 100 francs d'amende.

— Charles Martinié, 24 ans, charpentier à Lille, a dérobé, également au préjudice de son patron, une caisse contenant 23 kilogrammes de saumon, d'une valeur de 10 francs. Il fut condamné à 100 francs d'amende.

— Charles Martinié, 24 ans, charpentier à Lille, a dérobé, également au préjudice de son patron, une caisse contenant 23 kilogrammes de saumon, d'une valeur de 10 francs. Il fut condamné à 100 francs d'amende.

— Charles Martinié, 24 ans, charpentier à Lille, a dérobé, également au préjudice de son patron, une caisse contenant 23 kilogrammes de saumon, d'une valeur de 10 francs. Il fut condamné à 100 francs d'amende.

— Charles Martinié, 24 ans, charpentier à Lille, a dérobé, également au préjudice de son patron, une caisse contenant 23 kilogrammes de saumon, d'une valeur de 10 francs. Il fut condamné à 100 francs d'amende.

— Charles Martinié, 24 ans, charpentier à Lille, a dérobé, également au préjudice de son patron, une caisse contenant 23 kilogrammes de saumon, d'une valeur de 10 francs. Il fut condamné à 100 francs d'amende.

— Charles Martinié, 24 ans, charpentier à Lille, a dérobé, également au préjudice de son patron, une caisse contenant 23 kilogrammes de saumon, d'une valeur de 10 francs. Il fut condamné à 100 francs d'amende.

— Charles Martinié, 24 ans, charpentier à Lille, a dérobé, également au préjudice de son patron, une caisse contenant 23 kilogrammes de saumon, d'une valeur de 10 francs. Il fut condamné à 100 francs d'amende.

— Charles Martinié, 24 ans, charpentier à Lille, a dérobé, également au préjudice de son patron, une caisse contenant 23 kilogrammes de saumon, d'une valeur de 10 francs. Il fut condamné à 100 francs d'amende.

— Charles Martinié, 24 ans, charpentier à Lille, a dérobé, également au préjudice de son patron, une caisse contenant 23 kilogrammes de saumon, d'une valeur de 10 francs. Il fut condamné à 100 francs d'amende.

— Charles Martinié, 24 ans, charpentier à Lille, a dérobé, également au préjudice de son patron, une caisse contenant 23 kilogrammes de saumon, d'une valeur de 10 francs. Il fut condamné à 100 francs d'amende.

— Charles Martinié, 24 ans, charpentier à Lille, a dérobé, également au préjudice de son patron, une caisse contenant 23 kilogrammes de saumon, d'une valeur de 10 francs. Il fut condamné à 100 francs d'amende.

— Charles Martinié, 24 ans, charpentier à Lille, a dérobé, également au préjudice de son patron, une caisse contenant 23 kilogrammes de saumon, d'une valeur de 10 francs. Il fut condamné à 100 francs d'amende.

— Charles Martinié, 24 ans, charpentier à Lille, a dérobé, également au préjudice de son patron, une caisse contenant 23 kilogrammes de saumon, d'une valeur de 10 francs. Il fut condamné à 100 francs d'amende.

— Charles Martinié, 24 ans, charpentier à Lille, a dérobé